

## PROCES-VERBAL N° 6 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le vingt-sept novembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT	ABSENT	EXCUSE
PANDELE Bernard	X		
MARRAST Christian	X		
DUPRAT Cathy	X		
DE CASTRO Stéphane	X		
LAFARGUE Paul	X		
BRUEL Virginie	X		
ULTRA Jean-Charles	X		
VOUGO Vanessa	X		
CLAVERIE Yannick	X		
VAN WAES Jacques	x		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Virginie BRUEL

La secrétaire de mairie, Mme Corinne MORANGE, est présente pour ce conseil.



### ORDRE DU JOUR

<b>01</b>	Lecture et approbation du compte-rendu du 18 septembre 2020
<b>02</b>	Présentation du pré-diagnostic établi par Mme Bentejac, architecte, pour les travaux de remise en état de l'église
<b>03</b>	Délibération concernant la participation à l'école d'Arblade le Haut
<b>04</b>	Bilan de la commission voirie
<b>05</b>	Priorisation des projets proposés par les élus
<b>06</b>	Questions diverses - Recensement 2021



### 1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 18 septembre 2020

Le compte-rendu est approuvé et signé par tous les membres présents lors du précédent conseil.

## 2 / Présentation du pré-diagnostic établi par Mme Bentejac, architecte, pour les travaux de remise en état de l'église

Madame Bentejac a effectué plusieurs visites sur site et pris de nombreuses photos qu'elle a ensuite analysées pour parvenir au pré-diagnostic suivant :

L'église présente plusieurs problèmes :

- Un **problème de drainage** qui a pour conséquence l'humidité dans le bas des murs  
Le drainage devra être étudié en même temps que la mise en accessibilité du cimetière : où faire passer le drain ?
- Un **problème structurel** : l'église repose sur des fondations qui sont celles de son époque. Elle a subi les mouvements de terrains, dus notamment aux variations d'humidité dans les sols (argileux). Elle préconise de conserver l'authenticité des matériaux d'origine qui sont adaptés au site, au sol et à l'hygrométrie.

Pour le **sol** : retirer les tomettes, remettre de la terre et damer puis reposer les tomettes

Pour les **murs** : traiter l'humidité, laisser sécher pendant plusieurs mois pour bien assainir le mur, poser un badigeon à la chaux (qui peut être teinté). La peinture est très déconseillée (perte d'authenticité et mauvaise tenue du fait de la nature des murs).

En revanche, Madame Bentejac ne trouve pas que les fissures sont inquiétantes. Elle préconise de simplement recharger les murs (boucher les trous et les fissures).

Le mur du clocher ne pose pas de problème.

La charpente de l'église est simple mais saine.

Le plancher balcon est à refaire, il y a eu une entrée d'eau. Il faudra vérifier l'étanchéité du vitrail avant. Il est possible qu'il y ait encore des fuites.

La charpente du porche est saine. Il faudra tout de même revoir la toiture avec un couvreur : le dessous des tuiles est vert (problème de porosité ? de pente ? tuiles de courant obstruées ?).

Concernant l'**accessibilité**, l'architecte conseille de faire une rampe à 4% depuis l'entrée du cimetière jusqu'au porche de l'église et un cheminement qui descend vers le cimetière et autour de l'église. Plusieurs solutions sont envisageables : gazon / sable damé et stabilisé / revêtement plus technique. Dans tous les cas, il faudra prévoir un revêtement qui laisse passer l'eau.

Il faudra également réfléchir à l'éclairage intérieur et extérieur avec un électricien.

Parallèlement, des devis ont été demandés à M. Rande et M. Correia.

M. le Maire a sollicité les conseils du **CAUE** (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Il s'agit d'un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui peut apporter des informations pratiques sur la réalisation de ce type de travaux.

Le Conseil municipal insiste sur la nécessité de prévenir Mme Bentejac de ce rendez-vous.

## 3 / Délibération concernant la participation à l'école d'Arblade le Haut

Comme l'an dernier, la Commune d'Arblade-le-Haut demande une participation de 550 € pour la scolarisation d'un jeune liassois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

## DECIDE

De refuser la participation aux dépenses, la famille n'ayant pas déposé de demande de dérogation à la Mairie.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	0	10	0

## 4 / Bilan de la commission voirie

**Chemin de Maisonnave** : nivelé et remis en état

**Chemin de la Pierre Blanche et du Haymon** : à remettre en état. Le Conseil municipal accepte de faire livrer les pierres nécessaires. La mise en place sera effectuée par des liassois de bonne volonté.

**Au niveau du château d'eau**, les cultures de M. Fourcade sont trop proches du chemin communal. Il tourne sur le chemin avec ses machines agricoles et détériore le chemin. Monsieur le Maire va le contacter. Il devra, au choix, prendre à sa charge l'entretien du chemin (empierrement quand cela s'avèrera nécessaire) ou arracher des vignes.

## 5 / Priorisation des projets proposés par les élus

**Le site internet** est en cours d'évolution grâce à M. Van Waes qui s'en occupe.

- De nouvelles rubriques ont été créées.
- Les comptes-rendus des réunions de Conseil seront mis en ligne après validation, ainsi que le budget

### La boîte à livres

- Elle sera finalement installée dans le local de l'arrêt de bus
- M. Van Waes se charge de poser les étagères avec le cantonnier
- L'éclairage sera peut-être à revoir

### L'embellissement du village

- La commission espace verts s'est réunie le mercredi 25 novembre (voir compte-rendu)
- Parmi les premières réalisations : fleurissement le long de l'aire de jeux, réalisation d'un petit verger à côté de la station d'épuration.
- Projets :
  - o Elagage des marronniers et peut-être suppression de certains d'entre eux qui semblent malades. Une entreprise spécialisée a été contactée. Plusieurs devis seront demandés.
  - o Embellissement de l'entrée du village : aménagement, fleurissement, mise en valeur de la croix
- Le Conseil municipal accepte que la Commission engage les dépenses nécessaires (mais raisonnables) sans délibération spécifique.

### Boîte à idée

- Compte tenu des expériences précédentes infructueuses, la mise en place d'une boîte à idées à la Mairie est abandonnée.
- En revanche, un questionnaire sera proposé aux liassois avec le prochain bulletin municipal.

### **Mise en place de l'adressage**

- Le devis fournis pas la Poste pour un simple conseil (la réalisation restant à la charge de la Commune) est très élevé.
- Monsieur le Maire propose de se rapprocher des Communes qui ont fait elles-mêmes leur adressage pour voir comment elles ont opéré.

### **Ouverture des chemins communaux**

- Monsieur le Maire a inscrit la commune dans le schéma directeur des mobilités actives sur son territoire initié par le Pays d'Armagnac qui vise à favoriser les déplacements utilitaires du quotidien à pieds ou en vélo.
- Rendez-vous est pris avec le service pour de plus amples renseignements.
- Monsieur le Maire va prendre contact avec la Commune d'Estang pour savoir si elle adhère au projet de façon à pouvoir assurer la continuité du trajet.

### **Licence IV / Organisation d'un lieu de convivialité (buvette) au foyer rural**

- Un nouvel arrivant a passé la formation pour obtenir une licence III afin de pouvoir servir du vin à sa table d'hôte. Problème : la législation fixe le quota d'un débit de boisson (licence III ou IV) pour 450 habitants.
- Nous sommes en attente de réponse de la préfecture : la délivrance de cette licence III empêche-t-elle l'acquisition d'une licence IV par la Commune ?
- Dans le même temps, les conditions d'acquisition de la licence IV par la Commune seront à éclaircir.

## **6 / Questions diverses**

**Recensement** : compte-tenu du contexte sanitaire, le recensement initialement prévu du 21 janvier au 20 février 2021 est reporté à 2022.

**Paul Lafargue** : demande l'aliénation ou la vente par la Commune d'un morceau de chemin rural qui se trouve au milieu de ses parcelles. Ce chemin est une impasse puisque la commune d'Estang a déjà vendu sa portion au producteur riverain.

**L'épicier d'Estang** sollicite l'autorisation d'installer une épicerie ambulante sur la place du village une fois par semaine. Le Conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient.

**Carrelage du foyer** : le carreleur a dit que cela ne présentait pas de risque à courte échéance

**Compte-rendu de la réunion du SDEG** par M. Ultra. Il est décidé de prendre contact avec le SDEG pour vérifier les nouvelles conditions proposées pour l'enfouissement des lignes.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40**

**EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

<b>Noms Prénoms</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
PANDELE Bernard	Le Maire	
MARRAST Christian	1 <sup>er</sup> adjoint	
DUPRAT Cathy	2 <sup>ème</sup> adjointe	
DE CASTRO Stéphane	Conseiller municipal	
LAFARGUE Paul	Conseiller municipal	
BRUEL Virginie	Conseiller municipal	
ULTRA Jean-Charles	Conseiller municipal	
VOUGO Vanessa	Conseiller municipal	
CLAVERIE Yannick	Conseiller municipal	
VAN WAES Jacques	Conseiller municipal	